

ASSEMBLÉE NATIONALE

SORTIR LA FRANCE DU PIÈGE DU NARCOTRAFIC - (N° 1043)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 839

présenté par
M. Pauget et M. Caure

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 4 BIS C, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
